

ULCGT de Saint-Priest et environs [Chaponnay – Chassieu – Colombier – Corbas – Genas – Marennes – Mions – St Bonnet et St Laurent de Mûre – St Pierre de Chandieu – Toussieu]

Le mot du bureau : La répression anti-CGT à GFF

Dans notre n° 10/2021, d'il y a 2 semaines, nous vous avons informé sur la mobilisation CGT pour défendre nos camarades de l'entreprise GFF, située à St-Bonnet de Mure.

Sans surprise, **au regard de la haine que porte la PDG de GFF contre la CGT**, notre camarade Didier COURTEVAL fait l'objet d'une mesure de licenciement.

La direction utilise donc le même processus qu'elle a tenté en vain contre le délégué syndical de GFF, Gabriel BUSSY.

Pour rappel, en juillet 2012, le PDG de l'entreprise a construit minutieusement un dossier à charge avec la complicité de son manager et d'un second salarié qui est désormais ... chef d'agence (récompensé pour bons et loyaux services ?) afin de licencier notre secrétaire général l'accusant notamment d'avoir « tenté de percuter le responsable de l'atelier avec son véhicule ».

« Et vlan sur le bec », l'autorité administrative ne s'est pas laissé abuser et la GFF a été condamnée par la justice !

C'est désormais notre camarade Didier COURTEVAL qui doit affronter cette direction sans scrupule mais il n'est pas seul ! L'ensemble des structures de la CGT va engager toutes ses forces afin de faire éclater une nouvelle fois la vérité avec un message clair pour le PDG de l'entreprise : les militants de notre organisation syndicale ne se laisseront pas intimider, les droits des salariés et de leurs représentants ne sont ni amendables, ni négociables !

Le rassemblement du mardi 9 mars 2021 n'est qu'une 1^{ère} étape du rapport de force que la CGT entend construire ! Voir le site de la CGT GFF ici : **CGT-GFF**

Il n'est pas question que nous laissions faire sans réagir. Tout comme nous l'avons soutenu il y a 15 jours, nous allons préparer une riposte. L'UL vous tiendra informé des démarches et actions entreprises et compte sur votre mobilisation.

Ne laissons pas faire, soutenons notre camarade Didier Courteval

Le bureau de l'UL-CGT



Décret assurance chômage : un gouvernement sourd et irresponsable

Le projet de décret relatif à l'assurance chômage (17 mars) met en œuvre les annonces du gouvernement du 2 mars dernier, à savoir le massacre des droits des chômeurs dès le 1^{er} juillet prochain.

S'affranchissant de l'opposition unanime des syndicats face à la réforme, le gouvernement passe en force et s'obstine, malgré un contexte sanitaire et économique alarmant, à baisser drastiquement les droits des chômeurs.

À l'heure actuelle, déjà, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés. Avec ce projet de décret, le gouvernement souhaite définitivement enterrer les droits des privés d'emploi, notamment des travailleuses et travailleurs précaires, tels que les intérimaires, saisonniers, extras hôteliers, guides conférenciers, intermittents hors spectacle.

Pour répondre à la censure du Conseil d'État du 25 novembre dernier, le projet de décret annonce la création d'un plancher illusoire pour « adoucir » le changement de calcul de l'allocation, plancher qui ne permet en aucun cas aux demandeurs d'emploi de vivre, ni même de survivre (659 euros par mois après avoir perdu un salaire au Smic). Il entend baisser les allocations drastiquement, notamment pour les travailleurs les plus précaires.

Le bonus-malus initialement prévu n'entrerait en vigueur qu'en septembre 2022.

En revanche et, selon un indicateur flou de « retour à meilleure fortune » envisagé pour la rentrée 2021, la hausse du seuil d'accès aux allocations chômage (passant de 4 à 6 mois travaillés au cours des 24 derniers mois) sera applicable.

La dégressivité de l'allocation chômage pour les cadres entrera, elle, en vigueur dès juillet 2021 (les allocations chômage seront dégressives à partir de 8 mois puis 6 mois, lors du « retour à meilleure fortune »).

Face à cet affront du gouvernement, dans ce contexte de chômage de masse, la CGT va déposer tous les recours possibles, notamment auprès du conseil d'État, contre ce projet de décret de l'assurance chômage.



Le gouvernement avance et reste sourd aux oppositions. Mais, face aux mobilisations désormais massives dans le secteur du spectacle et partout où les salariés luttent pour leur emploi, le gouvernement devra entendre l'opposition unanime et unitaire à la casse des droits de tous les précaires.

Il faut faire monter la mobilisation pour mettre le rapport de force au niveau face au gouvernement.

Le gaz toujours plus cher

Depuis le début de l'année, les tarifs du gaz ont augmenté de 0,2 % en janvier, 3,5 % en février et 5,7 % en mars.

Aujourd'hui, les prix du gaz validés par la Commission de régulation de l'énergie varient en fonction de la demande mondiale. Récemment, le gaz naturel liquéfié n'arrivait plus en France parce que les fournisseurs mondialisés du secteur avaient fait le choix de vendre leur gaz 10 fois plus cher en Chine.

En France, depuis la privatisation de Gaz de France en 2004, le tarif du gaz a augmenté de 75,7 %, sans compter l'inflation (21 %).

L'ouverture du marché du gaz, comme celui de l'électricité, avait été faite au nom de la baisse des coûts : l'arrivée de la concurrence allait faire baisser les tarifs pour les usagers ! La réalité est tout autre : alors que le prix de la molécule de gaz a été divisé par trois depuis 2004, il est aujourd'hui facturé presque deux fois plus cher aux usagers.



En 2004, le service public Gaz de France a été transformé en société anonyme détenue majoritairement par l'État. En 2008, Gaz de France et Suez ont fusionné pour former un groupe dans lequel l'État était désormais minoritaire. En 2015, ce groupe a changé de nom pour devenir Engie.

Depuis 2004 et l'arrivée d'actionnaires, les dividendes qui leur sont versés n'ont fait qu'augmenter.

Aujourd'hui, ce sont 95 % des bénéfices qui sont versés en dividendes !

Soit 20 milliards qui passent de la poche des usagers à celle des actionnaires, en quinze ans. Et cela même alors que ce sont les usagers qui ont depuis 1946 financé le développement du gaz et tous les équipements gaziers.

Afin de lutter contre la déréglementation des énergies et prendre le bon virage pour enrayer le réchauffement climatique, la FNME-CGT propose son propre programme progressiste de l'énergie.

« Nous prôtons l'utilisation de la meilleure énergie électrique ou gazière, au meilleur coût, non interruptible et la plus verte possible, sans opposition entre elles » résume Frédéric Ben, responsable du secteur gaz FNME.

La puissance publique doit conserver un savoir-faire propre et une capacité d'action effective.

L'Union Locale CGT sur le terrain pour les élections TPE

L'UL avait décidé d'aller à la rencontre des salariés des TPE de Saint-Priest. Jeudi dernier, plusieurs militants se sont retrouvés sur l'esplanade des arts et ont parcouru une partie du quartier.

En ciblant principalement les commerces où la plupart du temps les salariés n'ont jamais l'occasion de rencontrer de militants des syndicats.

Pendant 2h00, plusieurs échanges ont pu avoir lieu entre les militants et ces salariés. Un livret présentant l'objet de ces élections et l'intérêt de voter CGT a été remis à chaque salarié rencontré. Globalement, l'accueil a été bon, les personnes se montrant intéressées par la démarche. On ne sait si cela déclenchera un vote CGT, mais a minima ils auront pu voir et rencontrer la CGT, seul syndicat à être venu à leur rencontre.

Un nouveau rendez-vous est donné à tous les militants qui le veulent, le vendredi 26 mars à 11h00, place Salengro à St-Priest, pour parcourir un autre quartier.

Des permanences au local de l'UL seront organisées pendant la période de vote (le vote est uniquement par internet) à l'UL pour permettre de voter aux salariés ne disposant pas des outils informatiques : Les lundi 22 et 29/03 et jeudi 25/03 et 1/04 de 11h00 à 14h00.

N'hésitez pas à en informer les salariés de votre entourage travaillant dans une TPE (entreprises de 10 salariés au plus).

N'oubliez pas

